FORM 8

AFFIDAVIT VERIFYING CLAIM ON COMMENCING AN ACTION

(Mechanics' Lien Act, R.S.N.B. 1973, c.M-6, s.34)

(Style of Court and Cause)

- I, , make oath ($\it or$ solemn affirmation) and say as follows:
- 1. I have read (or heard read) the foregoing statement of claim.
- 2. The facts therein set forth are, to the best of my knowledge and belief, true.
- 3. The amount claimed to be due to me in respect of my lien is the just and true amount due and owing to me after giving credit for all the sums of money or goods or merchandise to which (name of the debtor) is entitled to credit as against me.

Sworn to (or Solemnly affirmed) before me, etc.

FORMULE 8

AFFIDAVIT ATTESTANT LA REVENDICATION LORS DE L'INTRODUCTION DE L'ACTION

(Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux, L.R.N.-B., 1973, chap.M-6, art.34)

(Nom de la cour et intitulé de la cause)

Je soussigné(e), , déclare sous serment (ou affirme solennellement) ce qui suit :

- 1. J'ai lu (ou il m'a été lu) l'exposé de la revendication.
- 2. Les faits qui y sont énoncés sont vrais pour autant que je sache.
- 3. Le montant que je réclame comme m'étant dû relativement à mon privilège est bien le juste et vrai montant qui m'est dû après déduction de la totalité des sommes d'argent, objets ou marchandises que (nom du débiteur) est en droit de m'opposer.

Fait sous serment (ou affirmé solennellement) devant moi, etc.